



## Appartement 4 PIECES Lot n°C15

BATIMENT C - 1er ETAGE

### TABLEAUX DES SURFACES

Entrée + PL	7.80 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine	30.75 m <sup>2</sup>
SdB	4.40 m <sup>2</sup>
wc	1.80 m <sup>2</sup>
Cellier	1.50 m <sup>2</sup>
Chambre 1+PL	15.50 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.90 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9.70 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL HABITABLE</b>	<b>83.35 m<sup>2</sup></b>

Loggia	11.25 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL ANNEXES</b>	<b>11.25 m<sup>2</sup></b>

<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>94.60 m<sup>2</sup></b>
-----------------------	----------------------------

- 01** Cas des Terrasses non étanchées
- 02** Cas des Terrasses étanchées

#### LEGENDE

PF	Porte-fenêtre	LL	Lave-linge
F	Fenêtre	LV	Lave-vaisselle
FA	Fenêtre allège vitrée	CU	Cuisson
VRE	Volet roulant électrique	R	Réfrigérateur
VR	Volet Roulant	CH	Chaudière
VB	Volet Battant	PL	Placard
VC	Volet Coulissant		Soffites & Faux-Plafonds
	Tableau électrique		Trainasses

DATE :24/06/2019

Nota:  
- Plan de vente en l'état futur d'achèvement.  
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement ou réglementaires.  
- Les côtes et les surfaces sont données à titre indicatif, sous réserve des impératifs techniques, réglementaires ou des tolérances d'exécution.  
- Les retombées, faux-plafonds, soffites, trainasses, tablettes et équipements sanitaires ainsi que que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif et peuvent subir des modifications d'emplacement ou ajout pour impératif technique.  
- La surface de chaque pièce est calculée avec son éventuel placard. Le mobilier (tel que le lits, tables, etc...) est indiqué à titre indicatif et n'est pas fourni.  
- Le mobilier de cuisine représenté en pointillés n'est pas livré, à l'exception de l'évier avec meuble sous l'évier tel que décrit dans la Notice Descriptive Sommaire. Ces mobiliers sont matérialisés à titre indicatif pour l'aménagement futur de la cuisine.  
- Selon le principe constructif retenu pour les terrasses et balcon, certains seuils peuvent varier de 5 à 35cm à partir du sol intérieur.

